



Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs

16 rue des
Chaudronniers,
CP 3287,
1211 Genève 3
tel. 022 818 03 00
www.sit-syndicat.ch

Aux membres du SIT- Services publics et secteur subventionné

Genève, le 25 août 2009

Résister à la crise: tous et toutes à Berne le 19 septembre pour la manifestation syndicale nationale

Services publics et secteur subventionné: non aux baisses d'impôts et à la nouvelle arnaque fiscale cantonale le 27 septembre!

1. La crise ne concerne pas que le secteur privé, les services publics vont aussi en pâtir!

Alors que la crise devrait être le déclencheur d'une prise de conscience des abus de la finance et du profit facile, on constate au contraire que toutes les facilités sont offertes à un redémarrage de la finance et aux banques, tandis que les intérêts des salariés-es sont systématiquement bradés. Si pour l'heure les licenciements, le chômage partiel, les baisses de revenus concernent le secteur privé, les services publics et le secteur subventionné vont aussi pâtir de la crise. Les baisses d'impôts en lien avec la crise ou, pire encore, celles voulues par le gouvernement cantonal et mises en votation le 27 septembre, vont à coup sûr intensifier les politiques d'austérité dans les services publics et le secteur subventionné. Les éléments du budget 2010 pour l'Etat et le secteur subventionné ne sont pas encore tous connus. Pour l'heure ils prévoient le respect des mécanismes salariaux, l'augmentation de quelques postes dans quelques secteurs - mais de manière insuffisante en regard des besoins -, l'arrêt des diminutions de postes dans divers secteurs et l'arrêt des diminutions des subventions. Toutefois, sous couvert de la notion branchée de "recherche d'efficacité", les prestations vont être revues à la baisse dans divers secteurs et les conditions de travail continuer à se tendre et se dégrader dans les services publics.

Le manque criant d'effectifs et le rabotage de prestations dans divers services devraient nous servir de levier pour dénoncer ces situations et impulser des mobilisations.

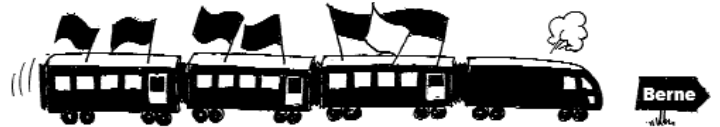
Semaine d'action et de mobilisation sur les lieux de travail du 14 au 18 septembre

Dans la semaine qui précède la manifestation syndicale nationale, les syndicats genevois, dont le SIT, organisent des actions de mobilisation sur les lieux de travail. Par exemple des pauses prolongées dans le bâtiment, des manifestations devant des entreprises touchées par le chômage partiel, par des faillites et licenciements ou des menaces de baisses de salaires.

Le SIT-Services publics et secteur subventionné participe et promeut ces actions dans divers secteurs des services publics. L'objectif est de résister à la crise en défendant les enjeux concernant les retraites et les caisses de pensions dans la fusion de la CIA et de la CEH, se mobiliser pour voter non à la nouvelle arnaque fiscale de baisse des impôts cantonaux le 27 septembre et bien sûr de se mobiliser pour la création et la garantie des emplois, pour la protection contre les licenciements, le renforcement des droits collectifs, la garantie du revenu, la protection sociale et des services publics garantissant à tous et toutes un accès égal à des prestations suffisantes.

Pour ce faire, des Assemblées du personnel (sur ou hors temps de travail, sur ou hors lieux de travail) sont convoquées un peu partout : le 15 septembre pour la FSASD à 14h, le 15 septembre aussi pour les EMS à 20h, le 19 septembre pour les HUG, etc. (la liste n'est de loin pas complète ce jour).

Soyez attentifs à nos prochains envois et aux distributions de tracts sur votre lieu de travail car d'autres assemblées et actions vont être fixées et décidées par les comités des secteurs ces prochains jours.



Toutes et tous à Berne samedi 19 septembre

Au niveau national, l'USS et TravailSuisse organisent une grande manifestation syndicale.

Train spécial réservé depuis Genève

Rdv place du Molard 9h30 pour monter en manif à la gare, départ du train spécial pour Berne à 10h50.

(contribution 5 francs)

Pour dire:

Non à la précarité et à la flexibilité généralisées de l'emploi
Non à la sous-enchère salariale
Non à la baisse des rentes AVS, AI et LPP
Non au projet de révision de la loi fédérale sur le chômage
Non aux cadeaux fiscaux aux plus aisés qui se traduiront par des baisses de prestations
Non à la mise en concurrence et aux discriminations entre salarié-e-s

Et dire:

Oui à une véritable protection contre les licenciements (à commencer par celle des délégués syndicaux)
Oui à un renforcement des droits collectifs (généralisation et extension des conventions collectives de travail)
Oui à une garantie de revenus pour toutes et tous (salaire minimum garanti, indexation obligatoire des salaires et des rentes, compensation à la hausse des primes d'assurance-maladie, etc.)
Oui à une protection sociale efficace contre la crise (à commencer par les prestations de l'assurance chômage)
Oui à un service public garantissant à tous et toutes un accès égal à des prestations suffisantes (éducation, santé, social)
Oui à une sécurisation des parcours professionnels par un droit à la formation de base et continue

Aller à Berne aussi pour défendre les rentes et les caisses de pensions du personnel des services publics

La fusion des caisses de retraites CIA et CEH du personnel des services publics et du secteur subventionné doit se faire en préservant absolument un plan de prestations égal aux prestations actuelles et un plan commun de financement équilibré. Aussi, les instances de la future caisse publique (comité, assemblée de délégués) doivent respecter une certaine démocratie. Le Conseil d'Etat genevois vise un dépôt de projet de loi au premier semestre 2010 pour une fusion effective idéalement en 2012. Des modifications sont en cours d'étude aussi dans les caisses LPP du personnel des communes.

La qualité et le niveau des prestations des caisses de retraites du personnel des services publics genevois dépendent aussi largement de décisions prises sur le plan fédéral et des modifications du droit fédéral sur le financement des caisses publiques et de la votation référendaire contre l'abaissement du degré de conversion.

Pour défendre des caisses de retraites publiques et un bon plan de prestation et de financement de la future caisse publique, résultat de la fusion de la CIA et de la CEH, il faut aussi aller à Berne le 19 septembre défendre les droits des salariés à **la manifestation syndicale nationale**, dont la défense des retraites est un des thèmes.

2. Défendre nos rentes AVS et LPP



Pour l'AVS, et face à l'augmentation de l'espérance de vie, le couplet entonné c'est : "vous vivez plus longtemps, alors travaillez plus longtemps"; alors que l'augmentation de la richesse produite (PIB) serait suffisante pour financer des retraites sans que les salarié-e-s soient obligés de travailler plus longtemps. Mais comme cette augmentation de la richesse produite n'est que partiellement reversée sur les salaires, l'AVS n'en profite donc pas autant. Ce déficit de financement n'est pas visible à l'œil nu du profane. Les retraites ne profitent donc pas de l'augmentation du PIB ni de l'augmentation de la productivité des salarié-e-s.

Au contraire: pour la 11ème bis révision de l'AVS, Couchepin et les siens prévoient à nouveau d'augmenter l'âge de la retraite, mais pour éviter de dépasser la barrière symbolique des 65 ans, l'augmentation, sous prétexte d'égalité, ne vise que les femmes qui devront travailler jusqu'à 65 ans au lieu de 64. Comme si les tâches éducatives et domestiques assumées par les femmes et les hommes étaient maintenant également réparties! Autres mesures prévues: l'adaptation des rentes ne se ferait plus tous les 2 ans en cas de baisse du fonds de compensation, mais seulement avec un renchérissement cumulé de 4%; l'adaptation pourrait même être supprimée; et sur le front des retraites flexibles, les compensations sociales ont été pratiquement toutes exclues.

Contre l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes et une dégradation des rentes.

Les caisses publiques aiguissent les appétits de la finance! Jusqu'à présent, les caisses publiques bénéficient d'un régime plus solidaire et moins capitalisant : au lieu d'accumuler les montants des retraites sur des comptes individuels, une partie des cotisations de l'année est directement répartie pour les retraites en cours. Ce système est rendu possible par le très moindre risque de faillite des employeurs publics (Cantons, Communes, etc.).

Mais les insatiables appétits de la finance ont vu qu'il y avait là des milliards à grappiller: pas moins de 50 milliards, un vrai pactole! Les libéraux ont donc exigé la capitalisation à 100% des caisses publiques, et mené une intense campagne d'intoxication en parlant de "déficit" de ces caisses ou de "sous-couverture", alors que leur financement est parfaitement sain.

Si certaines caisses publiques ont des difficultés avec le glissement de la proportion entre actifs et pensionnés (c'est le cas des chemins de fer), à cause des privatisations et des réductions de personnel, d'autres mesures peuvent permettre de se garantir de ces risques, et un rapport d'expert a fait des propositions dans ce sens. Pourtant, Berne retient la mesure qui ne satisfera que la finance, et qui coûtera 50 milliards aux salariés et aux contribuables! Et ce contre l'avis du groupe suisse d'experts, des chefs de départements cantonaux de l'économie, des professeurs d'économie des HES et de l'Association suisse des institutions de prévoyance!

Rien que pour Genève, la mesure coûterait plus de 2,5 MILIARDS, un chiffre à couper le souffle!!! Etat, Hôpital, FSASD, Hospice général, GIAP, FASe, Ville de Genève, SIG, certains EMS et EPH, etc., tous ces secteurs seraient touchés. Le tout pour une mesure que tous les experts qualifient d'inutile.

2^{ème} pilier privé: toujours moins pour nos retraites, toujours plus pour les assurances!

Enfin, en ce qui concerne les caisses de prévoyance privées, les prestations du 2ème pilier se réduisent chaque année comme une peau de chagrin. La technicité des données et la durée de cotisation sur toute une vie empêchant de voir les effets immédiatement, les "profiteurs" ont les coudées franches. Rappel de quelques mécanismes mis en œuvre.

La loi a permis que toutes sortes d'institutions gèrent nos retraites : d'un côté, des fondations spécialisées dont le seul but est d'assurer nos rentes. Mais malheureusement aussi des assurances privées, aux intérêts purement financiers, en contradiction avec les intérêts des salarié-e-s. Et actuellement, ce sont elles qui dictent la politique à Berne, où la majorité du Conseil fédéral et du Parlement protège leurs intérêts.

- Baisse du taux de rendement minimum de 4% à 2% décidée par le Conseil fédéral, ayant pour effet de permettre aux assurances d'empocher 30% de notre capital retraite;
- Baisse du taux de conversion de 7,2% à 6,4% ayant pour effet de diminuer les rentes de 10%;

Cumulées, les mesures prises sabrent notre 2e pilier de 40%! Des montants gigantesques "libérés" au profit des assurances qui, parallèlement, ont obtenu le droit de placer nos fonds de retraites dans des "produits dérivés", à risques. Certes, de nombreux garde-fous ont été édictés, mais quand on voit les dégâts récents d'une finance soi-disant responsable, il y a de quoi s'inquiéter et craindre des affaires Enron ou Madoff avec nos retraites.

**Disons donc 3 fois NON, NON et NON
au mitage de nos retraites
et aux milliards pour les financiers!**

Demandons l'interdiction pour les assurances de gérer nos retraites, elles s'en montrent indignes et nous volent sans que nous puissions réagir.

Demandons le redéploiement d'une solidarité qui concerne l'ensemble de la richesse produite en Suisse, en augmentant la part de l'AVS dans nos retraites, en augmentant la part de financement des employeurs sur leurs profits, et en soumettant les gains financiers à une contribution pour nos retraites.

La crise nous montre que la finance débridée mène la société droit dans un mur : pour elle, les salarié-e-s, leur travail et leurs emplois sont souvent jetables, comme la plupart des objets qu'elle veut que l'économie produise. Elle se fiche d'augmenter le chômage, et de bloquer les salaires. Obligeons-la donc désormais à participer aux besoins de la société, à rester les pieds sur terre, et à s'impliquer dans des rapports sociaux et environnementaux durables. Sinon, c'est la crise sociale qui sera durable!

3. Votations fiscales cantonales du 27 septembre: NON à une nouvelle arnaque!

La loi sur l'imposition des personnes physiques (PL 10199):

Le projet de loi mis en votation vise à une refonte de l'imposition des personnes physiques (LIPP). Sur la forme, il réunit en une loi la matière des cinq textes actuels. Sur le fond, il prévoit d'importantes modifications du modèle d'imposition lui-même, dont les principales seraient : l'introduction du splitting intégral, la suppression du rabais d'impôts au profit d'une modification du barème de l'impôt ainsi que de déductions pour frais de garde et charges de famille; et, enfin, l'introduction d'un bouclier fiscal avec une réduction de l'impôt sur la fortune.

Le splitting intégral consiste simplement à appliquer aux revenus totaux d'un couple marié le barème d'impôt correspondant à la moitié de leur revenu.

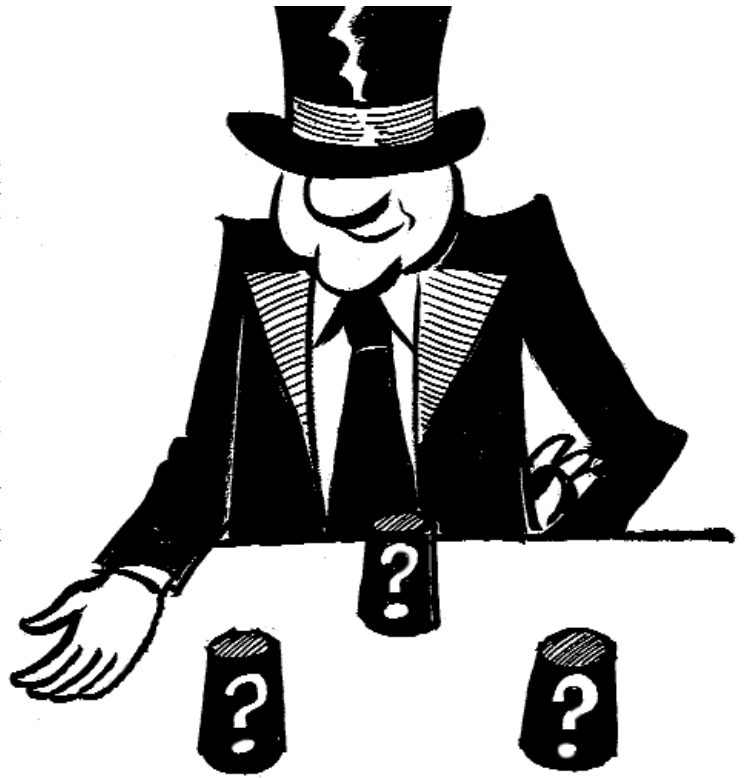
La suppression du rabais d'impôt consiste à remplacer un système de réduction forfaitaire de l'impôt (même montant pour tous) en fonction de la situation familiale, par une baisse générale du barème de l'impôt, couplée à une série de déductions (montant de la réduction proportionnel au revenu) relatives aux frais de garde et aux charges de famille.

Quant au "bouclier fiscal", il introduit un plafond (charge maximale) à l'imposition totale, du revenu et de la fortune, au niveau fédéral, cantonal et communal, qui ne pourra dépasser 60% du revenu imposable. Il s'accompagne d'une augmentation de la déduction sociale sur la fortune (zéro impôt en dessous de 82'200 francs de fortune pour un célibataire au lieu de 50'000 aujourd'hui, et 164'400 pour un couple marié).

Plus d'argent pour les riches

Si des mesures comme le splitting, voire des déductions plus importantes des frais de garde ne posent pas de véritables problèmes au niveau des principes, c'est au niveau de leur impact sur les contribuables que se pose le problème. En effet, ces mesures bénéficient principalement aux revenus élevés et n'ont qu'un impact marginal, quand elles en ont, sur les revenus moyens et bas : avec l'abandon du rabais d'impôt, l'augmentation d'impôt est considérable pour ces catégories et annule pratiquement les "avantages" d'un barème de l'impôt plus "favorable".

Ainsi la grosse majorité de la population n'est que minoritairement touchée par la réforme puisque seules 31.3% des personnes gagnant moins de 70'000 Frs verront leurs impôts modifiés - 53% de l'ensemble des contribuables déclarent moins de 70'000 Frs de revenu. De plus, cette



population ne "touchera" que 31 Mo des 249 Mo "restitués" aux contribuables. A part à considérer la classe moyenne comme étant la classe "au-dessus" de la moyenne, il apparaît d'emblée que cette réforme concerne prioritairement les revenus élevés. Les plus de 200'000 Frs, qui ne représentent que 8.8% des contribuables captent à eux seuls 88 Mo des baisses d'impôt, soit plus d'un tiers.

Moins de ressources pour la collectivité publique

Comme pour l'initiative libérale des 12% (de baisse d'impôts) en 1999, ce nouveau projet répartit très inégalement les gains de la baisse d'impôts: plus les revenus d'un contribuable sont élevés, plus il bénéficie de baisse d'impôts. Et il est inutile de parler de l'impôt sur la fortune, qui est en soi une affaire de riches - 43,5 Mo des 47 Mo, soit 92.5%, de baisse d'impôts concernent ceux qui possèdent au moins 1 Mo de fortune, soit 8% de la population.

Par contre, il faut évidemment mettre en regard de cette réforme de l'imposition les baisses de recettes pour les collectivités publiques, qui sont très importantes, car de l'ordre de 400 millions par année. Avec une entrée en vigueur en 2010 pour l'impôt sur le revenu et en 2011 pour celui sur la fortune, la baisse estimée des recettes fiscales pour les trois prochaines années se monte respectivement à 321, 387 et 411 millions de francs, soit plus d'1 milliard sur trois ans. Pareils montants équivalent à la subvention de l'Université, aux deux tiers de celle de l'Hôpital ou encore à quasiment l'ensemble des subventions des soins à domicile (FSASD), des EMS, des établissements pour personnes handicapées et de l'Hospice Général.

Moins de postes de travail dans les services publics et dans le secteur subventionné

Traduits en nombre de postes, cela représente plus de 4'000 postes de travail. Si autant ne seraient peut-être pas supprimés par l'adoption de cette révision de la LIPP, il ne fait aucun doute que la pression sur les effectifs en serait fortement augmentée. Après quatre années de rigueur budgétaire, avec l'objectif de diminuer la masse salariale de 5%, qui ont mis à mal bon nombre de services de l'Etat et du subventionné, notamment dans les secteurs des soins et du social, une telle diminution des recettes de l'Etat serait

catastrophique. Déjà soumises à des problèmes de sous-effectifs chroniques qui mettent en péril la réalisation de leur mission de service publics, ces différentes entités se verraient contraintes à de nouvelles économies qui ne seront possibles qu'au prix d'une diminution des prestations et d'une exténuation du personnel.

Une nouvelle arnaque fiscale

Comme cela a déjà été relevé, le défaut majeur de cette réforme est de profiter en priorité aux revenus les plus élevés. Elle heurte donc non seulement nos principes selon lesquels nous souhaitons une augmentation de la progressivité de l'imposition, et donc de mieux redistribuer les ressources pour diminuer les inégalités de revenus disponibles, mais elle va même à contre-courant de ce que la période actuelle de crise économique et financière requiert, à savoir une augmentation du pouvoir d'achat. Or cette dernière est d'autant plus grande que l'on allège les charges des bas et moyens revenus qui consommeront la plus grande part du revenu supplémentaire, au contraire des personnes plus aisées qui auront tendance à épargner, et accessoirement à réinjecter de l'argent dans un système financier qui vient de montrer ses limites.

La diminution très importante des recettes des collectivités publiques induite par cette réforme va également à l'encontre des besoins pour faire face à la crise, alors que la crise se chargera déjà par elle-même de réduire ces recettes, via notamment l'imposition sur les entreprises. Dans une pareille période, il s'agit en effet de mettre fin à l'austérité budgétaire pour laisser la place à des mesures de relance, via notamment des investissements dans les secteurs à forte teneur en emplois. Il faudra par ailleurs faire face à des besoins sociaux croissants induits par l'augmentation massive du nombre de chômeurs et de chômeuses. Ce n'est donc vraiment pas le moment de procéder à ce genre de cadeaux fiscaux.

Quand on sait donc de quel poids ce déficit de ressources pèsera sur les futures prestations publiques, on comprend bien que les quelques dizaines de francs gagnés par les revenus modestes et moyens seront plus que perdus par l'affaiblissement du service public dont ils sont par nécessité

les principaux usagers. En manière de résumé grossier, ce projet de loi vise à transférer des ressources des bas et moyens revenus, consommées sous forme de services, vers les revenus élevés, sous la forme monétaire d'une réduction d'impôt. Autrement dit, à baisser l'impôt des plus riches et à diminuer les ressources des services publics nécessaires aux bas et moyens revenus. Il faut évidemment s'opposer avec force à cette nouvelle arnaque fiscale!

Votez et faites voter NON le 27 septembre.

Le SIT organise

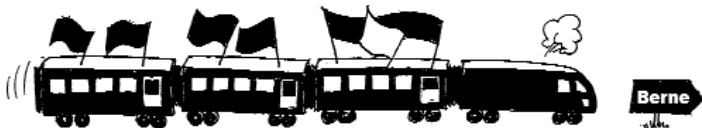
un Apéro-débat

Judi 17 septembre de 18h15 à 20h

Grande salle du SIT

Fiscalité genevoise: NON à la nouvelle arnaque

Avec la participation de **Lydia Schneider Hausser**, députée socialiste, membre de la commission des finances, rédactrice du rapport de minorité.



Manifestation du 19 septembre Inscription

- Nom Prénom Téléphone
- Je participerai à la manifestation du 19 septembre à Berne
- Je souhaite recevoir plus d'information (tract sectoriel, brochure SIT)

A remettre à votre secrétaire syndical ou à la réception du SIT ou à renvoyer au SIT, case postale 3287, 1211 Genève 3, ou inscrivez-vous par e-mail à l'adresse: sit@sit-syndicat.ch

Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs
16 rue des Chaudronniers, CP 3287, 1211 Genève 3

